

Actualité



Hausse des prix de l'énergie : comparez les offres disponibles

Hausse des prix de l'énergie : comparez les offres avec le comparateur du médiateur national de l'énergie

Après la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1er août, le prix repère de vente du gaz naturel augmente à son tour en octobre, de 6,4% TTC. Dans ce contexte, votre facture peut évoluer. Il est utile de faire le point sur son contrat d'électricité ou de gaz naturel et de comparer les offres disponibles.

Pourquoi comparer les offres d'énergie ?

Le marché de l'électricité et du gaz naturel compte de nombreuses offres, avec des niveaux de prix et des conditions contractuelles différents.

Avant de souscrire une offre, il est donc utile de vérifier les principaux éléments du contrat : prix de l'abonnement, prix du kWh, évolution du prix et durée de l'engagement éventuel.

Comparer les offres permet ainsi de mieux connaître les possibilités qui s'offrent à vous et de vérifier si votre contrat correspond toujours à votre situation et à vos besoins.

Un comparateur indépendant pour comparer les offres

Les comparateurs d'offres d'énergie privés peuvent être liés à des fournisseurs par des partenariats commerciaux et être rémunérés par ces derniers. Certains peuvent également ne présenter qu'une sélection d'offres disponibles sur le marché.

Le comparateur du médiateur national de l'énergie est **gratuit, indépendant et neutre**.

Il permet de comparer les offres d'électricité et de gaz naturel disponibles sur le marché et la plus adapté à vos besoins

Comparez les offres disponibles ? comparateur.energie-info.fr



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits